

# Tableau de synthèse du règlement intérieur

## ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

Version n° 13 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
**Tarifs et Taux M.à J. au 3 AVRIL 2024**



1. Qualité de membres :						
	Paroisses, annexes et fabriques, pasteurs	Associations paroissiales	Consistoires Luthériens	Consistoires Réformés	Inspections Luthériennes	Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements


2. Administration :						
	247		38 129 délégués 129 suppléants	4 24 délégués 24 suppléants	7	24



3. Contribution des membres :						
3.3 Capacité contributive :						
	Calcul moyenne arithmétique des 3 derniers comptes annuels	Les comptes d'une association paroissiale sont intégrés dans le calcul des contributions	Les consistoires ayant des ressources propres contribuent selon les mêmes règles que les paroisses		25 % CES 11,5 % Mission	Total des recettes annuelles ordinaires, déduction de : - 20 % des loyers, locations (708100 + 708200) - frais de fêtes (625700) - entretien et réparation courant (615500 + 615510 + 615520) - taxe foncière (635120)


3.6 Contribution solidarité :			
	Une contribution est appliquée aux legs, assurance-vie et aux produits de ventes. Cette contribution est destinée à alimenter le fonds de solidarité construction de l'ESP. Cette contribution n'est pas demandée si suite à une vente les fonds sont destinés à des investissements structurant à long terme.		5%


4. Gestion de l'association :						
4.5 Frais de déplacement :						
	Un décompte précis est demandé : personne, date, lieu, culte, KT, formation, etc....  - Indemnité de binage en cas de culte dans une paroisse vacante	Mutualisation consistoriale des frais de déplacement entre l'ensemble des paroisses du consistoire		justificatif barème SNCF 0,447 € / km 0,447 € / km justificatif justificatif 53,80 € 72,50 € 15 € / personne 20 € / personne	- Tarif billet SNCF 2 <sup>ème</sup> classe - Indemnité km = au tarif billet 2 <sup>ème</sup> classe - si mal desservie par les tps en communs / ind. Km gamme 6 CV 20 000 km/an en cas de renoncement des remboursements de frais - Frais de péages - Frais d'inscription - Frais d'hôtel + PDJ (hors région Parisienne) - Frais d'hôtel + PDJ (région Parisienne) - Repas de midi - Repas du soir en cas de nuitée	} selon barème de la Sécurité Sociale

## Tableau de synthèse du règlement intérieur

4.6 Indémnités de logement :				
	<b>2024</b> Indice de référence des loyers 2023 T4 + 3,5 %			
	Agglomération de :	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
	Situation personnelle :	+ de 100.000 hab.	+ de 10.000 hab.	- de 10.000 hab.
	Foyer sans enfant	675,92 €	675,92 €	675,92 €
	Foyer avec 1 enfant à charge	844,77 €	844,77 €	844,77 €
	Foyer avec 2 enfants à charge	1 014,10 €	963,38 €	912,69 €
	Foyer avec 3/4 enfants à charge	1 182,74 €	1 123,90 €	1 064,46 €
Foyer avec 5/6 enfants à charge	1 352,07 €	1 284,46 €	1 216,85 €	

4.9 Prêt pour acquisition de véhicule, vélo :			
	Les pasteurs en activité, les vicaires, personnel laïque dans l'UEPAL, salariés ESP	5 000 € maximum 5 ans maximum 3% Majoré de 1%	pour automobile, moto, vélo, vélo à assistance électrique remboursement Taux du Livret A en vigueur les 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années
	Les pasteurs en activité, les vicaires	5 000 € maximum 0%	sur devis de l'auto-école Taux d'intérêts

4.10 Avance de secours :	
	Dans les mêmes conditions que les prêts pour véhicule Ces aides gardent un caractère exceptionnel et confidentiel

5. Soutien aux pasteurs et paroisses :															
5.1 Frais de déménagement :															
	Si l'UEPAL demande à ses ministres d'être mobiles, il lui revient de prendre en charge à 100 % le coût de déménagement														
	<p><b>Par un déménageur professionnel :</b> 60 m<sup>3</sup> pasteur ou couple + 5 m<sup>3</sup> par enfant à charge</p> <p><b>Soi-même :</b> location véhicule, GO, péage, repas aidants, cartons, etc...</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">100 % ESP</td> <td style="vertical-align: top;">Vicaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">50 % paroisse accueillante - 50 % ESP</td> <td style="vertical-align: top;">Vicaire 3<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">1/3 paroisse - 2/3 ESP</td> <td style="vertical-align: top;">Pasteur en activité</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">100 % ESP</td> <td style="vertical-align: top;">Pasteur partant à la retraite et veuves.fs de pasteur en activité</td> </tr> </table> <p><b>Avance remboursable :</b> à déposer de préférence 3 mois avant le déménagement</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">5 000 € maximum</td> <td style="vertical-align: top;">avance pour les pasteurs en activité</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">1 échéance</td> <td style="vertical-align: top;">remboursement</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">0%</td> <td style="vertical-align: top;">Taux d'intérêts</td> </tr> </table>	100 % ESP	Vicaire 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	50 % paroisse accueillante - 50 % ESP	Vicaire 3 <sup>ème</sup> année	1/3 paroisse - 2/3 ESP	Pasteur en activité	100 % ESP	Pasteur partant à la retraite et veuves.fs de pasteur en activité	5 000 € maximum	avance pour les pasteurs en activité	1 échéance	remboursement	0%	Taux d'intérêts
100 % ESP	Vicaire 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année														
50 % paroisse accueillante - 50 % ESP	Vicaire 3 <sup>ème</sup> année														
1/3 paroisse - 2/3 ESP	Pasteur en activité														
100 % ESP	Pasteur partant à la retraite et veuves.fs de pasteur en activité														
5 000 € maximum	avance pour les pasteurs en activité														
1 échéance	remboursement														
0%	Taux d'intérêts														

